

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 Février 2024 à 20 H 00

### Commune de FLESSELLES

Par suite d'une convocation en date du 23 Janvier 2024, les membres composant le conseil municipal de la commune de FLESSELLES se sont réunis en date du vendredi 02 Février 2024 à 20 heures, sous la présidence de Mr LOUETTE Jocelyn, Maire.

Membres présents : BONNARD Solange, , DELECLUSE Nathalie, , DUBREUCQ Ludovic , DUGAVE Estelle, LOUETTE Jocelyn, , MARTINVAL Claude, MOREL Claude, MOREL-LOUNIS Louisa, NOGENT Roland, PECOURT Isabelle, PERRET Eric, PHILIPPON Jeannine, TOUPART Patrice, Conseillers municipaux et, LEU Eric, conseiller municipal suppléant, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés : CHERIFI Alice, GUIBON Eric. HUL Sovankiri, MARSILLE Séverine ROZMIAREK Sylvie, SEGURA FARO Véronique,  
Madame Sylvie ROZMIAREK a donné pouvoir à Monsieur Claude MOREL  
Madame Séverine MARZILLE a donné pouvoir à Madame Louisa MOREL-LOUNIS

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. MARTINVAL Claude pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1- Nouveau loyer du psychologue : Délibération n° 1/2024 - Adopté à l'unanimité
- 2- Autorisation dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024 : Délibération n° 2/2024 - Adopté à l'unanimité
- 3- Création d'un poste d'ATSEM suite à réussite à concours – Nouveau tableau des effectifs : Délibération n° 3/2024 - Adopté à l'unanimité
- 4- Demande de subvention au titre du FIPD pour vidéo protection 2<sup>ème</sup> phase – Plan de financement : Délibération n° 4/2024 - Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
en préfecture le 06/02/2023  
et de la publication le 06/02/2024

Fait à Flesselles, le 06 Février 2024  
Le Maire,  
Jocelyn LOUETTE

Les délibérations sont consultables en Mairie, sur le tableau d'affichage électronique et sur le site de la commune